

COMMENT CALCULER VOTRE TARIF ?



Calculer votre quotient familial

Ce quotient s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence 2021 par le nombre de parts



Calcul du nombre de parts

(Contribuables mariés ou vivant maritalement, célibataires, divorcés ou veufs)



Déterminer votre tarif

À l'aide du tableau ci-contre

Vous avez un doute ?

Ne vous inquiétez pas, votre tarif sera recalculé par le service vacances lors de l'instruction de votre dossier.

ÉTAPE 1 :

> CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Ce quotient s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence 2021 figurant sur l'avis d'imposition 2022 du foyer fiscal de l'enfant par le nombre de parts indiquées ci-dessous.

En cas de cohabitation maritale, il est fait masse des revenus fiscaux de référence et les parts sont recalculées comme pour un couple marié.

CALCUL DU NOMBRE DE PARTS

*(Contribuables mariés ou vivant maritalement, célibataires, divorcés ou veufs)

GARDE	EXCLUSIVE*	ALTERNÉE
1 enfant à charge	2,5 parts	2,25 parts
2 enfants à charge	3 parts	2,5 parts
3 enfants à charge	4 parts	3 parts
4 enfants à charge	5 parts	3,5 parts
5 enfants à charge	6 parts	4 parts
6 enfants à charge	7 parts	4,5 parts

Dans le cas où un parent élève seul son enfant, la case T de l'avis d'imposition doit impérativement apparaître sur l'avis d'imposition.

ÉTAPE 2 :

> DÉTERMINER VOTRE TARIF

Vous avez calculé votre quotient ? Le tableau ci-dessous vous indique votre tarif :

TARIF 1	< 7 084 €
TARIF 2	7 085 € à 8 871 €
TARIF 3	8 872 € à 11 109 €
TARIF 4	11 110 € à 13 912 €
TARIF 5	13 913 € à 17 422 €
TARIF 6	17 423 € à 21 818 €
TARIF 7	21 819 € à 27 324 €
TARIF 8	> 27 324 €